

AVIS PUBLIC

Demande de démolition partielle

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la greffière-trésorière de la Municipalité de Barnston-Ouest que lors de la séance du comité de démolition, qui se tiendra le 7 décembre 2023, à 10h00, au bureau municipal situé au 2080, chemin Way's Mills, ce dernier entendra la demande de démolition partielle et reconstruction à l'identique d'une partie (sacristie) de l'Église Saint-Wilfrid de Kingscroft numéro **2023-01-DÉMO**.

Démolition partielle numéro 2023-01-DÉMO

3035 chemin de KINGSCROFT, lot 5 074 979, zone U-2

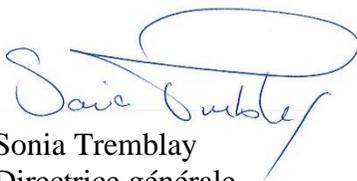
Nature et effets de la demande

La demande vise la démolition partielle (démolition de la sacristie) et la reconstruction à l'identique.

L'effet de cette demande, si elle est octroyée, permettrait de renforcer les fondations et la structure du bâtiment pour que celui-ci soit conforme à la réception d'un nouvel usage.

Toute personne voulant s'opposer à la démolition partielle de l'immeuble doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la directrice générale greffière-trésorière.

Donné à Barnston-Ouest, ce 29 novembre 2023.



Sonia Tremblay
Directrice générale
Greffière-trésorière